

DOSSIER PAYSAGES CULTURELS

I) PAYSAGES CULTURELS (UNESCO)

Il existe une grande variété de paysages représentatifs des différentes régions du monde. Œuvres mêlant la nature et l'empreinte qu'y a laissée l'être humain, les paysages culturels expriment la longue et intime relation des peuples avec leur environnement.

- Histoire et terminologie
- Catégories de paysages culturels

Certains sites renvoient à des techniques spécifiques d'utilisation des terres qui assurent et maintiennent la diversité biologique. D'autres, associés dans l'esprit des populations à des croyances, ainsi qu'à des pratiques artistiques et coutumières très fortes, témoignent d'une exceptionnelle relation spirituelle entre l'homme et la nature.

Pour faire connaître et maintenir la grande diversité des interactions entre les humains et leur environnement, pour protéger les cultures traditionnelles toujours vivantes, ou pour conserver les traces de celles qui ont disparu, ces **88 sites**, dont 4 sites transfrontaliers et 1 site délisté, ont été inclus dans la Liste du patrimoine mondial en tant que paysages culturels.

Les paysages culturels - cultures en terrasses, jardins ou lieux sacrés, etc. - témoignent du génie créateur de l'être humain, de l'évolution sociale, ainsi que du dynamisme spirituel et imaginaire de l'humanité. Ils font partie de notre identité collective.

Les paysages où la vigne et le vin sont un élément important apparaissent en police calibri 13

Afghanistan

- [Paysage culturel et vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan](#)

Afrique du Sud

- [Paysage culturel de Mapungubwe](#)
- [Paysage culturel et botanique du Richtersveld](#)

Allemagne

- [Le royaume des jardins de Dessau-Wörlitz](#)
- [Vallée du Haut-Rhin moyen](#)
- [Parc de Muskau / Parc Mużakowski *](#)
- [Vallée de l'Elbe à Dresde](#) retiré de la liste en 2009
- [Bergpark Wilhelmshöhe](#)

Andorre

- [La Vallée du Madriu-Perafita-Claror](#)

Argentine

- [Quebrada de Humahuaca](#)

Australie

- [Parc national d'Uluru-Kata Tjuta](#)¹

Autriche

- [Paysage culturel de Hallstatt-Dachstein / Salzkammergut](#)
- [Paysage culturel de la Wachau](#)
- [Paysage culturel de Fertö / Neusiedlersee](#) *

Azerbaïdjan

- [Paysage culturel d'art rupestre de Gobustan](#)

Brésil

- [Rio de Janeiro, paysages cariocas entre la montagne et la mer](#)
- [Ensemble moderne de Pampulha](#)

Canada

- [Le Paysage de Grand-Pré](#)

Chine

- [Parc national de Lushan](#)
- [Mont Wutai](#)
- [Paysage culturel du lac de l'Ouest de Hangzhou](#)
- [Paysage culturel des rizières en terrasse des Hani de Honghe](#)
- [Paysage culturel de l'art rupestre de Zuojiang Huashan](#)

Colombie

- [Paysage culturel du café de la Colombie](#)

Cuba

- [Vallée de Viñales](#)
- [Paysage archéologique des premières plantations de café du sud-est de Cuba](#)

Danemark

- [Le paysage de chasse par force de Zélande du Nord](#)

Espagne

- [Pyrénées - Mont Perdu *](#)
- [Paysage culturel d'Aranjuez](#)
- [Paysage culturel de la Serra de Tramuntana](#)

États-Unis d'Amérique

- [Papahānaumokuākea](#)

Éthiopie

- [Paysage culturel du pays konso](#)

Fédération de Russie

- [Isthme de Courlande *](#)

France

- [Pyrénées - Mont Perdu *](#)
- [Juridiction de Saint-Émilion](#)
- [Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes ²](#)
- [Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen](#)
- [Bassin minier du Nord-Pas de Calais](#)
- [Coteaux, Maisons et Caves de Champagne](#)
- [Les Climats du vignoble de Bourgogne](#)

Gabon

- [Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda](#)

Hongrie

- [Parc national de Hortobágy - la Puszta](#)
- [Paysage culturel de Fertő / Neusiedlersee *](#)
- [Paysage culturel historique de la région viticole de Tokaj](#)

Inde

- [Abris sous-roche du Bhimbetka](#)

Indonésie

- [Paysage culturel de la province de Bali : le système des *subak* en tant que manifestation de la philosophie du *Tri Hita Karana*](#)

Iran (République islamique d')

- [Bam et son paysage culturel](#)
- [Le jardin persan](#)
- [Paysage culturel de Maymand](#)

Islande

- [Parc national de Þingvellir](#)

Israël

- [Route de l'encens – Villes du désert du Néguev](#)

Italie

- [Côte amalfitaine](#)
- [Portovenere, Cinque Terre et les îles \(Palmaria, Tino et Tinetto\)](#)
- [Parc national du Cilento et du Vallo Diano, avec les sites archéologiques de Paestum et Velia et la Chartreuse de Padula](#)
- [*Sacri Monti* du Piémont et de Lombardie](#)
- [Vallée de l'Orcia](#)
- [Villas et jardins des Médicis en Toscane](#)
- [Paysage viticole du Piémont : Langhe-Roero et Monferrato](#)

Japon

- [Sites sacrés et chemins de pèlerinage dans les monts Kii](#)
- [Mine d'argent d'Iwami Ginzan et son paysage culturel](#)

Kazakhstan

- [Pétrglyphes du paysage archéologique de Tamgaly](#)

Kenya

- [Forêts sacrées de kayas des Mijikenda](#)

Kirghizistan

- [Montagne sacrée de Sulaiman-Too](#)

Liban

- [Ouadi Qadisha ou Vallée sainte et forêt des cèdres de Dieu \(Horsh Arz el-Rab\)](#)

Lituanie

- [Isthme de Courlande *](#)
- [Site archéologique de Kernavė \(Réserve culturelle de Kernavė\)](#)

Madagascar

- [Colline royale d'Ambohimanga](#)

Maurice

- [Paysage culturel du Morne](#)

Mexique

- [Paysage d'agaves et anciennes installations industrielles de Tequila](#)
- [Grottes préhistoriques de Yagul et Mitla au centre de la vallée de Oaxaca](#)

Mongolie

- [Paysage culturel de la vallée de l'Orkhon](#)

Nigéria

- [Paysage culturel de Sukur](#)
- [Forêt sacrée d'Osun-Oshogbo](#)

Norvège

- [Vegaøyan – Archipel de Vega](#)

Nouvelle-Zélande

- [Parc national de Tongariro #](#)

Palestine

- [Palestine : terre des oliviers et des vignes – Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir](#)

Papouasie-Nouvelle-Guinée

- [Ancien site agricole de Kuk](#)

Philippines

- [Rizières en terrasses des cordillères des Philippines](#)

Pologne

- [Kalwaria Zebrzydowska : ensemble architectural maniériste et paysager et parc de pèlerinage](#)
- [Parc de Muskau / Parc Mużakowski *](#)

Portugal

- [Paysage culturel de Sintra](#)
- [Région viticole du Haut-Douro](#)
- [Paysage viticole de l'île du Pico](#)



Région viticole du Haut Douro

Photo : <http://www.dourovalley.eu/poi?id=6915&r=9>



N222

<http://blog.tripwolf.com/de/blog/2015/09/27/die-10-spektakulaersten-strassen-der-welt/>

Patrimoine culturel **RÉGION VITICOLE DU HAUT-DOURO** (2001)



La région du Haut-Douro est située au nord du Portugal et produit du vin depuis plus de deux mille ans, dont le vin de Porto est le plus connu dans le monde et cela depuis le XVIII^e siècle.

Ce paysage culturel, construit par l'homme au long des siècles, et d'une beauté exceptionnelle qui reflète son évolution technique, sociale et économique. 19

Portugal patrimoine culturel, naturel et immatériel de l'humanité

par Luís Aguilar Vitália Rodrigues Edition <http://slideplayer.fr/slide/2868930/>



Paysage viticole de l'île du Pico

<http://anibalpires.blogspot.fr/2013/06/do-patrimonio-da-vinha-e-do-vinho.html>

République arabe syrienne

- [Villages antiques du Nord de la Syrie](#)

République démocratique populaire lao

- [Vat Phou et les anciens établissements associés du paysage culturel de Champassak](#)

République tchèque

- [Paysage culturel de Lednice-Valtice](#)

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

- [Île de St Kilda](#)
- [Paysage industriel de Blaenavon](#)
- [Jardins botaniques royaux de Kew](#)
- [Paysage minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon](#)

Sénégal

- [Delta du Saloum](#)
- [Pays Bassari : paysages culturels Bassari, Peul et Bédik](#)

Singapour

- [Jardin botanique de Singapour](#)

Suède

- [Paysage agricole du sud d'Öland](#)

Suisse

- [Lavaux, vignoble en terrasses](#)

Tchad

- [Massif de l'Ennedi : paysage naturel et culturel](#)

Togo

- [Koutammakou, le pays des Batammariba](#)

Turquie

- [Paysage culturel de la forteresse de Diyarbakır et des jardins de l'Hevsel](#)

Ukraine

- [Cité antique de Chersonèse Taurique et sa chôra](#)

Uruguay

- [Paysage industriel de Fray Bentos](#)

Vanuatu

- [Domaine du chef Roi Mata](#)

Viet Nam

- [Complexe paysager de Trang An](#)

Zimbabwe

- [Monts Matobo](#)

Histoire et terminologie

En 1992, la Convention du patrimoine mondial est devenue le premier instrument juridique international à reconnaître et à protéger les paysages culturels. Lors de sa 16^{ème} session, le Comité a adopté des orientations devant conduire à leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Les paysages culturels représentent les « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature » désignées à l'Article 1 de la Convention. Ils illustrent l'évolution de la société et des occupations humaines au cours des âges, sous l'influence des contraintes et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel, et sous l'effet des forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes.

Le terme « paysage culturel » recouvre une grande variété de manifestations de l'interaction entre l'homme et son environnement naturel. Les paysages culturels reflètent souvent des techniques spécifiques d'utilisation durable des terres, prenant en considération les caractéristiques et les limites de l'environnement naturel dans lequel ils sont établis, ainsi qu'une relation spirituelle spécifique avec la nature. La protection des paysages culturels peut contribuer aux techniques modernes d'utilisation durable et de développement des terres tout en conservant ou en améliorant les valeurs naturelles du paysage. L'existence permanente de formes traditionnelles d'utilisation des terres soutient la diversité biologique dans de nombreuses régions du monde. La protection des paysages culturels traditionnels est par conséquent utile pour le maintien d'une diversité biologique.

Catégories de paysages culturels

Les paysages culturels se divisent en **trois catégories majeures**

([Orientations 2008, annexe 3](#)) :

- Le plus facilement identifiable est **le paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme**, ce qui comprend les paysages de jardins et de parcs créés pour des raisons esthétiques qui sont souvent (mais pas toujours) associés à des constructions ou à des ensembles religieux.

- La deuxième catégorie est **le paysage essentiellement évolutif**. Il résulte d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse et atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel. Ces paysages reflètent ce processus évolutif dans leur forme et leur composition.

Ils se subdivisent en deux catégories :

- Un paysage relique (ou fossile) est un paysage qui a connu un processus évolutif qui s'est arrêté, soit brutalement soit sur une période, à un certain moment dans le passé. Ses caractéristiques essentielles restent cependant matériellement visibles.
- Un paysage vivant est un paysage qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue. En même temps, il montre des preuves manifestes de son évolution au cours des temps.

- La dernière catégorie comprend **le paysage culturel associatif**. L'inclusion de ce type de paysage sur la Liste du patrimoine mondial se justifie par la force d'association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l'élément naturel plutôt que par des traces culturelles tangibles, qui peuvent être insignifiantes ou même inexistantes.

II) EXEMPLE DE LAVAUX

29 juin 2007 Lavaux, vignoble en terrasses

S'étendant sur environ 30 km le long du versant orienté au sud des berges du lac Léman, du château de Chillon, juste au sud de Montreux, jusqu'aux faubourgs orientaux de Lausanne au cœur du canton de Vaud, les étroites terrasses, soutenues par des murs en pierre, couvrent le bas des pentes fortement inclinées entre les villages et le lac. Bien qu'il y ait des preuves que les vignes ont commencé à être cultivées dans les environs au temps des Romains, les vignobles en terrasses actuels remontent au XI^e siècle, quand les monastères bénédictins et cisterciens contrôlaient la région. Le site est un exemple exceptionnel de l'interaction pluriséculaire entre les hommes et leur environnement, développé pour optimiser les ressources locales afin de produire un vin très apprécié qui a toujours été important pour l'économie locale.

<http://whc.unesco.org/fr/list/1243>

Valeur universelle exceptionnelle

Le vignoble en terrasses de Lavaux est un paysage culturel qui montre de manière éclatante son évolution et son développement sur près de mille ans au travers d'un paysage et de bâtiments bien préservés, ainsi que la continuité et l'adaptation d'anciennes traditions culturelles, spécifiques à sa localisation. Aussi, ce paysage illustre de manière très vivante l'autorité, le contrôle et la protection de cette région viticole hautement appréciée, qui contribua pour une large part au développement de Lausanne et sa région et joua un rôle important dans l'histoire géoculturelle de la région et a suscité, en réponse à sa vulnérabilité face à des agglomérations en forte croissance, une protection populaire exceptionnelle.

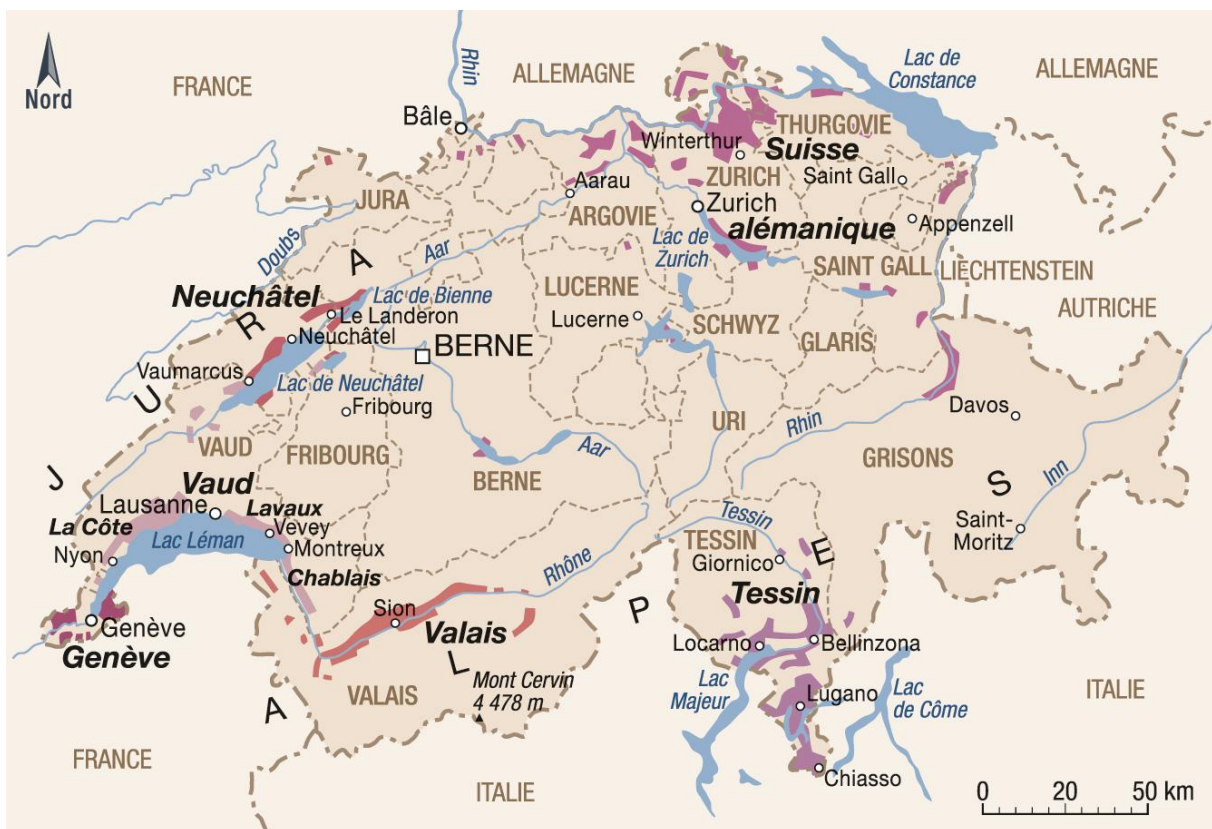
Critère (iii) : Le paysage viticole de Lavaux présente d'une manière très visible son évolution et son développement sur près de mille ans, à travers un paysage et des bâtiments bien préservés et la continuité et l'évolution de traditions culturelles anciennes spécifiques à cette région.

Critère (iv) : L'évolution du paysage de Lavaux illustre de manière très vivante l'autorité, le suivi et la protection de cette région viticole hautement appréciée qui contribua pour une large part au développement de Lausanne et sa région et a joué un rôle important dans l'histoire géoculturelle de la région.

Critère (v) : Le paysage de vignoble de Lavaux est un exemple exceptionnel témoignant de siècles d'interaction entre la population et son environnement d'une nature très spécifique et très productive, optimisant les ressources locales pour produire un vin hautement prisé qui fut une ressource importante de l'économie locale. Sa vulnérabilité face aux centres urbains au développement rapide a suscité des mesures de protection fortement soutenues par les communautés locales.

Les délimitations de la zone proposée pour inscription comprennent tous les éléments du processus viticole et l'étendue de la région viticole traditionnelle depuis au moins le XII^e siècle. Les terrasses sont constamment utilisées et bien entretenues. Comme on l'a déjà expliqué, les terrasses ont évolué au fil des siècles jusqu'à leur forme actuelle.

Une protection forte a été mise en place en réaction à l'urbanisation rampante des villes en expansion de Lausanne à l'ouest et de Vevey-Montreux à l'est. Cette protection est fournie par : la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) ; l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) tiré de la LAT, son Inventaire fédéral des sites construits (ISOS), la loi cantonale sur le plan de protection de Lavaux (LPPL), l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS), et le plan cantonal d'utilisation du sol (Plan général d'affectation - PGA) et les réglementations de la construction (RPGA). Une zone tampon a été établie. L'état de conservation des villages, des bâtiments individuels, des routes, des chemins, des parcelles dans la zone principale est excellent. Un plan de gestion a été approuvé pour le bien. Il fournit une analyse des données socioéconomiques et une série de stratégies de gestion pour la recherche et la culture, l'économie, l'utilisation des sols et le tourisme.



www.hachette-vins.com



Vue sur le village d'Épesses. **Lavaux** est une région viticole du canton de Vaud (Suisse), connue pour ses vignobles en terrasses au bord du lac Léman.

Par Earth explorer — Travail personnel, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=9778620>



By Erik Charlton - originally posted to Flickr as Lake Geneva, CC BY 2.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=4399924>



By CalistaZ - Own work, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=4753181>

III) Les Paysages culturels viticoles : une quête d'excellence - Présentation Mme Michèle Prats - Session Plénière Chouilly- 17 AVRIL 2015



Les Paysages culturels viticoles : une quête d'excellence

La **prise en compte du paysage** dans les politiques publiques s'est développée en Europe depuis de nombreuses années, notamment à partir du XIX^e siècle, sous l'impulsion des écrivains, des peintres pré-impressionnistes et impressionnistes, du tourisme naissant (touring club) et des randonneurs (club Alpin). Chaque pays a développé un corpus législatif et réglementaire plus ou moins contraignant visant à protéger les paysages urbains, ruraux ou naturels et à en maîtriser l'évolution.

En France, de nombreux textes, depuis Mérimée, ont réglementé les monuments historiques et leurs abords, les ensembles urbains et, dès 1906, puis en 1930, les sites et les paysages, complétées ensuite, à partir de 1960, par de nombreux textes et types de protection concernant plus particulièrement les espaces naturels. (Lois sur la nature, Parcs nationaux, Parcs naturels Régionaux, espaces littoraux ou de montagne, Espaces naturels sensibles des départements, loi sur les paysages de 1993).

Au niveau international, en 1964, des architectes et des techniciens des monuments historiques réunis à Venise en réaction contre la politique de « tabula rasa » préconisée par les tenants du mouvement moderne (Le Corbusier et les signataires de la Charte d'Athènes) ont adopté la **Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites**, dite **charte de Venise** créant dans la foulée l'ICOMOS, le Conseil International des Monuments et des Sites, organisme de spécialistes pluridisciplinaires du patrimoine, dont le siège est à Paris, ayant pour objectif de préserver le patrimoine architectural et paysager à travers le monde, en s'appuyant sur des Comités nationaux, aujourd'hui au nombre de 110.

Le texte novateur de la Charte de Venise traitait non seulement de la préservation des monuments, mais également de la nécessité de préserver les ensembles urbains et les paysages ruraux, mettant en avant la notion de patrimoine commun de l'humanité.

Puis, face aux **périls menaçant des monuments majeurs**, tels que les sites d'Abou Simbel ou la lagune de Venise, en 1972, ces mêmes signataires, réunis au sein de l'ICOMOS et s'étant rapprochés de l'UICN, parvinrent à mobiliser les états, au sein de l'UNESCO, pour

aboutir à l'élaboration de la convention du Patrimoine mondial, en vue de préserver les richesses naturelles et culturelles de l'humanité.

L'UICN et l'ICOMOS sont devenus, tout naturellement, les organismes chargés d'accompagner et de conseiller le Centre du Patrimoine mondial dans l'application de cette convention, qui a connu un énorme succès.

Ce sont les États qui présentent les propositions d'inscription sur la liste du Patrimoine mondial et qui sont responsables devant la communauté internationale de la bonne gestion des biens inscrits. Pendant les premières années de la convention, ce sont eux qui choisissaient les biens susceptibles d'être inscrits ; néanmoins il est vite apparu qu'il était indispensable d'une part, d'impliquer, dès le projet d'inscription tous les acteurs concernés, en associant bien évidemment les collectivités territoriales, mais aussi les acteurs économiques et les habitants, qui sont, in fine, les véritables gestionnaires de ces biens, et d'autre part de proposer une structure dédiée et un plan de gestion. Avec le succès de la convention, ce sont aujourd'hui les collectivités territoriales qui portent la plupart des dossiers d'inscription, mais il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus...

D'abord consacrée aux grands monuments iconiques ou aux grands parcs naturels, on a rapidement assisté, avec l'adhésion de pays aux cultures variées, à une diversification du champ du patrimoine mondial, allant du monument isolé, aux ensembles urbains, aux itinéraires culturels et à des sites de plus en plus complexes. **En 1993, à la suite d'un séminaire international à la Chaux-de-Fonds (dans le Jura), le Comité du Patrimoine Mondial a décidé de créer une nouvelle catégorie, distincte des monuments ou des centres urbains, celle des paysages culturels, fruits de l'interaction entre l'homme et la nature, et notamment, les paysages évolutifs et vivants, qu'ils soient ruraux, mixtes ou industriels.**

Le concept de paysage culturel a également fait son chemin au sein du Conseil de l'Europe, pour aboutir, en Octobre 2000 à la signature, à Florence, de la convention européenne du paysage, qui, se plaçant dans une optique de développement durable, reconnaît l'importance du paysage, exceptionnel ou non, pour la qualité de vie des populations, et qui introduit la nécessité de préserver le paysage « ordinaire », considérant que le paysage participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et qu'il constitue une ressource favorable à l'activité économique.

Enfin, **en France, s'est développée une politique des Grands sites** lancées par le Ministère en charge des paysages, en étroite liaison avec ICOMOS France, et qui visait à mettre en valeur les sites classés ruraux les plus fréquentés dans le cadre d'un plan de paysage, à maîtriser l'accueil du public, à définir en liaison avec les élus un plan de gestion et d'aménagement de ces espaces, et instituer dans chaque site concerné une structure de gestion dédiée. Ainsi fut créé, en **2000**, le **Réseau des Grands Sites de France**, regroupant les organismes gestionnaires en charge de la valorisation de ces territoires : actuellement au nombre de 40 (*toujours d'actualité en juillet 2016, ndr*), ils accueillent 32 millions de visiteurs chaque année. Plusieurs vignobles y sont inclus, dont le site fondateur de Pouilly-Solutré-Vergisson, Sainte Victoire, Paulilles, le Mont Ventoux...

C'est dans ce contexte que je situerai mon propos, plus particulièrement consacré aux vignobles du patrimoine mondial, le paysage étant reconnu, selon la formule de l'UNESCO, reprise par le Conseil de l'Europe, comme l'œuvre conjuguée de l'homme et de la nature.

Rappelons, tout d'abord, que de tout temps, les agriculteurs ont façonné nos paysages, en s'adaptant au climat et aux spécificités de leur territoire, et en tirant partie des caractéristiques du sol, de l'hygrométrie, de l'orientation, en organisant leur habitat au plus près de leur lieu de travail, mais dans un souci d'économie des terres arables. Cela est particulièrement vrai pour la culture de la vigne, notamment dans notre vieille Europe, où, tout au long des siècles, à chaque terroir, on a peu à peu adapté les cépages les mieux appropriés, et où chaque vigneron a tenté d'extraire de sa vigne, le meilleur.

Les climats du Nord ne s'y prêtant pas, l'attachement des européens du Sud et de l'Est à la vigne, ainsi qu'aux paysages qu'elle a contribué à créer s'est traduit, dans de nombreux pays par une législation tentant de garantir à la fois la qualité du produit et de préserver les vignes contre l'urbanisation extensive, mais aussi contre la concurrence.

De nombreux exemples de protection du terroir ou des cépages se sont succédés depuis les romains, qui avaient interdit la culture de la vigne dans la transalpines devant le succès de la Narbonnaise. Au XIII^e siècle, la République de Florence délimitait le terroir du Chianti, au Portugal, le marquis de Pombal organisa au XVIII^e la préservation du vignoble du Douro, la législation viticole suisse, née au XIV^e siècle, a rendu inconstructible les différents terroirs viticoles.

En France, ce furent la charte de Saint-Emilion, à la fin du XI^e siècle, les édits du Duc de Bourgogne, puis le développement de nombreuses organisations d'appellation au XIX^e siècle qui aboutirent, en 1935 à la création des AOC, dont les principes ont été repris par l'Europe.

La production de masse liée à l'industrialisation et au développement des transports, puis la mondialisation des produits et du goût a quelque peu modifié les comportements des viticulteurs, laissant craindre une standardisation et une banalisation du vin. Mais aujourd'hui, de nombreux vignobles, non seulement résistent à ce que certains appellent la « parkerisation », du nom du célèbre avocat qui durant ces dernières décennies était devenu le pape mondial du vin, mais également se tournent vers le respect et le goût du terroir, à travers notamment une viticulture respectueuse de l'environnement, et retrouvent les saveurs de savoir-faire, voire de cépages oubliés...

Cette recherche d'excellence et de spécificité s'accompagne également d'une prise de conscience du rôle remarquable que joue le vignoble dans la qualité des paysages, et de l'impact de cette qualité sur l'image commerciale du produit.

Dans une société de plus en plus urbanisée, les habitants des villes redécouvrent les joies de la nature mais aussi celles d'un beau paysage ; dans les paysages de vignes, si changeants au cours des saisons, souvent situés sur des contreforts, mais jardinés, bien entretenus, le citoyen urbain tout en étant dépaysé, se sent malgré tout plus en sécurité que dans les grands espaces de désert, de montagne, de mer ou de forêts...

Il peut, en outre, y découvrir un mode de vie, les plaisirs de la table associés au produit, des cités, des villages ou une architecture de qualité, car l'autre avantage de la vigne, c'est que c'est une culture « peuplante », un monde vivant, habité et un monde de traditions.

Le visiteur aura plaisir à déguster, de retour à son quotidien, une bouteille qu'il identifiera à un viticulteur (ou une viticultrice), à un terroir, à un paysage, à une émotion... qu'il revivra lorsqu'il l'ouvrira. C'est le moteur de l'œnotourisme, qui tend à se développer, notamment dans les biens inscrits au patrimoine mondial.

A la suite d'une réunion thématique d'experts qui eut lieu à Tokaj en 2001, l'UNESCO et ICOMOS international commanditèrent une étude thématique sur les paysages viticoles, coordonnée par Pierre-Marie Tricaud, portant sur un grand nombre de sites et d'exemples, analysant les différents types de paysages viticoles et modes culturels, les défis et les enjeux, cette étude se voulait aussi être un guide pratique de l'application des critères d'éligibilité au Patrimoine mondial. Cette étude, parue en 2005 et accessible sur le site d'ICOMOS, est très intéressante sur le plan technique et documentaire, mais sans doute largement dépassée en ce qui concerne l'UNESCO, car la doctrine du Comité du patrimoine mondial a considérablement évolué depuis, compte tenu notamment de l'inflation du nombre de dossiers, et en particulier de la montée en puissance de la notion de paysage culturel, ainsi que du renouvellement de la composition du Comité qui s'ouvre largement sur les autres continents, avec des priorités et des approches très différentes.

De leur côté, le Ministère français de l'Agriculture, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), ICOMOS France et l'Institut français de la Vigne et du Vin constituaient, en **2002**, un **Groupe national du paysage viticole**, réunissant un certain nombre d'experts, universitaires ou praticiens, de représentant de la profession viticole, la Mission Val de Loire, auquel j'ai été étroitement associée.

En **juillet 2003**, était organisé par la Mission Pays de Loire, organisme gestionnaire du Bien inscrit au Patrimoine mondial, et Interloire, à Fontevraud, sous l'égide et en présence de représentants de l'UNESCO, un **grand colloque international sur les « Paysages de vignes et de vins »**, au cours duquel la **Charte Internationale de Fontevraud** a été élaborée, et les organismes publics à l'origine du Groupe National Paysage viticole, en sont les principaux signataires. La mise en œuvre de cette charte, qui s'adresse à l'ensemble des territoires viticoles ayant adopté des règles de production intégrant une gouvernance qualitative et paysagère de leurs terroirs, est assurée par l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV),

En outre, était lancée l'idée d'organiser un réseau des gestionnaires des vignobles inscrits au patrimoine mondial, sur lequel je reviendrai à la fin de mon exposé.

Les grands vignobles ont toujours été très conscients de leur image de marque, c'est ce qui a poussé les bordelais à créer leurs châteaux ou les champenois leurs riches hôtels particuliers, et c'est sans doute aussi pourquoi, de nos jours, certains d'entre eux ont très tôt cherché à l'associer au patrimoine mondial.

Note du rédacteur : pour localiser les paysages culturels numérotés de 1 à 14, se reporter à la carte page 20.

Actuellement, 12 (14, *ndr*) paysages culturels à caractère viticole sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial, soit qu'ils soient entièrement viticoles, soit qu'ils comprennent une part plus ou moins importante de vignes ; en outre trois nouveaux vignobles seront examinés par le Comité du Patrimoine Mondial cette année à Bonn, en juin 2015, ce sont ⑬ les Climats de Bourgogne (*inscrits, ndr*), ⑭ les Coteaux, caves et Maisons de Champagne (le seul paysage culturel proposé au titre des paysages agro-industriels) (*inscrits, ndr*), les paysages culturels viticoles de la Rioja et de la Rioja Alavesa (*différé, ndr*), ainsi qu'un paysage culturel comportant une part de vignes : la cathédrale de Namburg et le paysage des rivières de la Saale et de l'Unstrut (*différé, ndr*) ; ils se trouvent tous en Europe.

Par contre, sur la liste indicative, c'est-à-dire la liste des propositions d'inscription des états pour le futur figurent 6 (7, *ndr*) autres vignobles, dont deux non européens qui sont ceux du Cap (AdS) et de Calchaqui, en Argentine, les autres étant les vignobles de Primošten (Croatie), les collines du Prosecco de Conegliano et Valdobbiadene, Paysages viticoles espagnols, (Espagne), la partie slovaque du Tokaj, plus le Paysage culturel à composante viticole de Priorat-Montsant-Siurana (Espagne).

Mais revenons aux biens actuellement inscrits :

② Le **vignoble de Saint-Emilion**, est le premier à avoir été inscrit, en 1999, pour son ancienneté, il remonte au III^{ème} siècle et le poète Ausone y possédait des vignes qu'il aimait contempler de sa fenêtre, pour sa continuité, la jurade fut créée au XII^{ème} siècle par Jean sans peur et son périmètre n'a pas évolué depuis, et pour la beauté de son architecture et de ses paysages.

⑥ Suivi en 2002 par le **Haut Douro** (Portugal), berceaux des fameux vins de Porto, avec son impressionnante vallée et ses vignes en terrasse,

⑦ et par le vignoble de **Tokaj** (Hongrie), également en 2002, avec sa typique architecture de caves à pignons au ras de la terre et ses beaux villages et son célèbre vin,

⑨ ce fut en 2004 l'île **de Pico** (Açores), avec son incroyable lacs de murets de basalte cerné par la mer et dominé par le volcan,

⑪ en 2007, le splendide paysage de **Lavaux**, en Suisse, avec ses terrasses à pic sur le Lac de Genève, entouré de montagnes enneigées, (curieusement le caractère esthétique n'est pas mentionné dans la VUE !) alors que c'est sans doute l'un des plus beaux spectacles qui soit !

⑫ Enfin, dernier en date, inscrit en 2014, après avoir été différé, le **Piémont, Langhe-Roero et Monferrato**, correspond à un bien en série composé de cinq vignobles distincts, remontant aux étrusques, parmi lesquels le Barolo, le Barbaresco et l'Asti, et du château de Cavour, dont le nom est emblématique tant du développement du vignoble que de l'histoire de l'Italie.

Outre ces 6 vignobles proprement dits, 6* ont été classés pour la beauté de leurs paysages complexes, historiques et naturels, mais qui ont une composante viticole, ce sont :

❶ **Cinqueterre** (Italie), le plus ancien de la liste, inscrit en 1997, et un des premiers paysages culturels : il fait partie d'un ensemble portant sur la côte ligure « Portovenere, Cinqueterre et les îles », il s'agit d'un paysage de terrasses vertigineux, plongeant dans la mer, où la culture du raisin se pratique en tunnel ne dépassant pas 80cm, et sous lesquels il faut ramper...

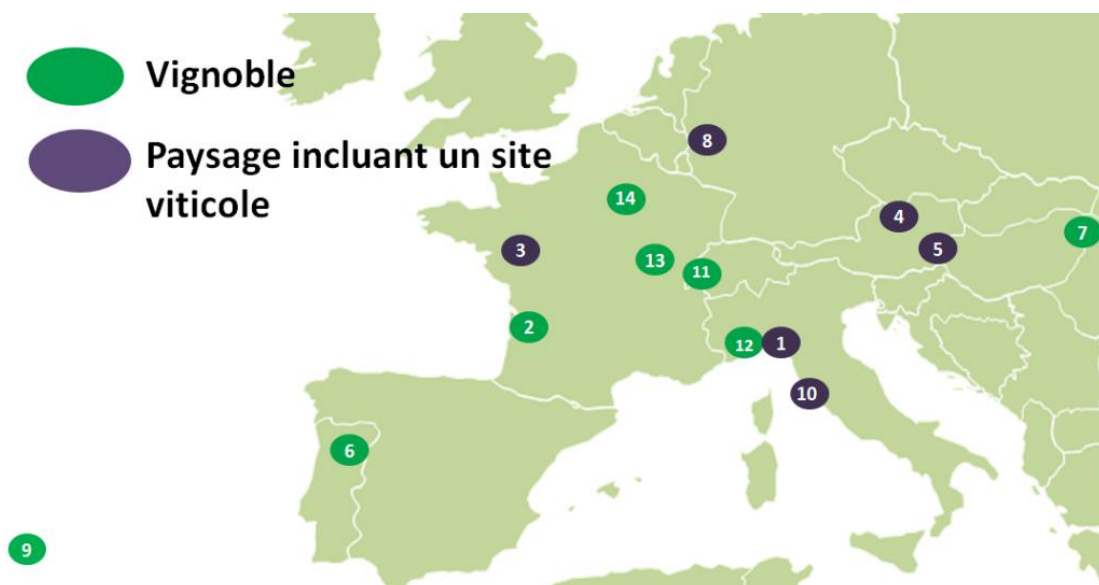
❸ **Le Val de Loire** (France), inscrit en 2000 pour son fleuve majestueux, ses villes et villages historiques, ses châteaux et paysages de la Renaissance, avec ses coteaux plantés de vignes, aux magnifiques cépages, dont le sublime chenin...

❹ Le superbe paysage culturel de la **Wachau** (Autriche), en 2000, dominant le Danube, avec ses villages historiques, ses vignobles en terrasse et ses arbres fruitiers et ses grands rieslings ou grüner vetliner...

❺ Celui de **Förte Neusiedlersee**, étalé autour d'un lac frontalier avec la Hongrie (2001), carrefour de civilisation remontant à 8000 ans, à la très intéressante architecture rurale et viticole, dont les caves rappellent celles du Tokaj

❽ En 2002, la **Vallée du haut Rhin moyen**, en Allemagne, encaissée entre Coblenz, puis le rocher de la Lorelei jusqu'à à Bingen, la ville de Hildegarde, avec les ruines de ses impressionnants châteaux en nids d'aigle, ses villes du Moyen Âge, ses paysages romantiques, et ses vignobles escarpés, ses délicieux vins

❿ En 2004, le **Val d'Orcia**, en Italie, paysage typique de la Renaissance italienne, avec ses collines plantées de blés ondoyants, de cyprès, et surtout, en ce qui nous concerne aujourd'hui, son célèbre vignoble de Montalcino.



En savoir davantage : <http://www.ca-espace-champagne.com/label-unesco-nouvel-elan-pour-la-filiere/>

* *Note du rédacteur : l'auteur oublie ici la Corniche amalfitaine, la Quebrada de Humahuaca... où la viticulture est aussi présente.*



Costiera amalfitana Vigne dell'azienda Marisa Cuomo

<http://www.igrandivini.com/costiera-amalfitana-vino-mare-sentieri-trekking-agriturismi-prodotti-tipici/>

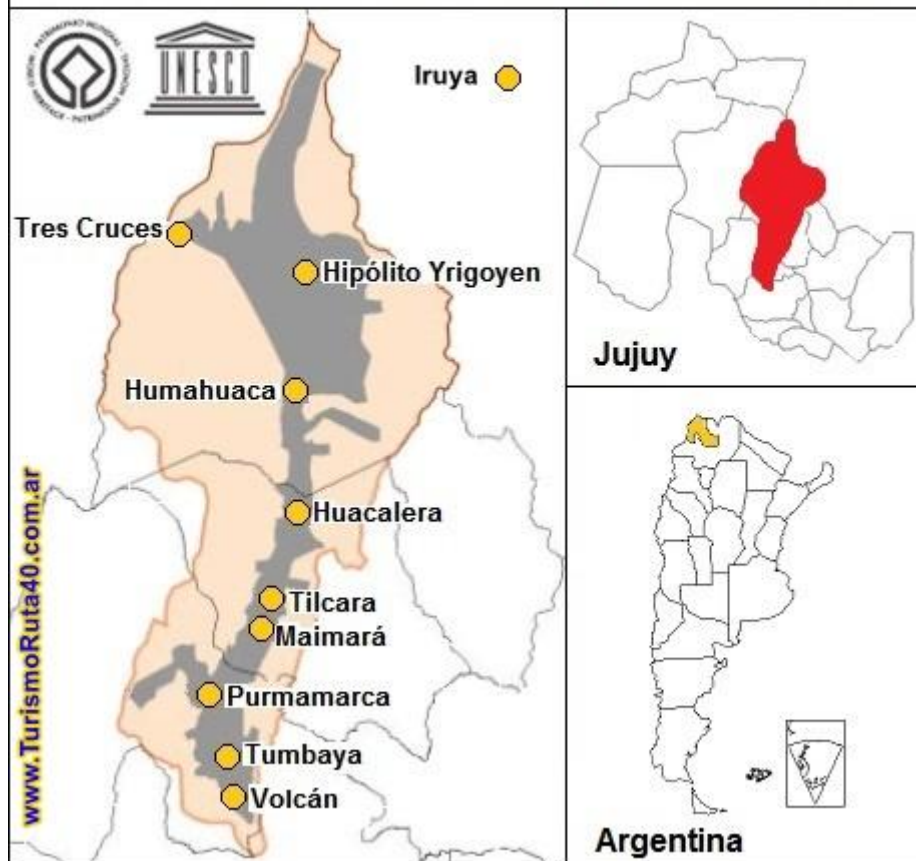
L'eterogeneità è una delle caratteristiche del sistema vinicolo campano. Superando i numeri, il nostro zoom va volentieri su piccole produzioni, nicchie all'interno di territorio circoscritti e incastonati in un ambiente unico; ed ecco che viene in mente la **Doc Costa D'Amalfi**, un gioiello che fonde mare, vino, roccia. Una Denominazione che si declina nelle diverse tipologie: Bianco, Bianco passito, Bianco spumante, Rosso, Rosso passito, Rosato.

Le vigne non sono – come si potrebbe pensare – collocate all'altezza del mare ma sono situate ad altezze collinari e in qualche caso “abbarbicate” coi terrazzamenti su porzioni di roccia piccolissime e difficili da raggiungere (e questo è sempre un valore aggiunto per chi ama il vino).

Mediamente siamo a **650 metri sul livello del mare**, estesi dal territorio del comune di **Amalfi** ad altri 12 comuni nella provincia di Salerno: Atrani, Cetara, Conca dei Marini, Furore, Maiori, Minori, Positano, Praiano, Ravello, Scala, Tramonti e Vietri.

Le sottozone sono tre, tutte evocative e affascinanti: Tramonti, Ravello, Furore.

Quebrada de Humahuaca



06/05/2017 Clarín.com

Clima duro y características únicas

De extrema altura: Jujuy se mete en el mapa del vino argentino

De a poco, la producción crece en la **Quebrada de Humahuaca**. Intensidad y personalidad en las nuevas etiquetas.



Vid y cerros. Los viñedos de la bodega Fernando Dupont en Maimará, que fue pionera en la producción vitivinícola en la Quebrada de Humahuaca. (Gobierno de Jujuy)

Los días en la Quebrada de Humahuaca son de sol intenso. El cielo es de un azul tan perfecto que parece el fondo sobre el que un pintor dibujó esos cerros de colores mágicos. Pero en las noches la temperatura baja de manera pronunciada. Y esos ciclos diarios se repiten en las estaciones, con veranos de mucho calor e inviernos de mucho frío, con vientos y heladas. ¿Puede ese suelo ser propicio para el cultivo de la vid y el desarrollo de vinos de alta gama?

Puede. De hecho, lo es. Esta zona, declarada Patrimonio de la Humanidad por la Unesco, es una nueva región que quiere meterse en el mapa vitivinícola argentino.

Era el 2001 cuando Fernando Dupont dejó su trabajo en una multinacional y se enamoró de un pedazo de tierra en Maimará. En 2007, con su mujer Amelia emprendieron un proyecto loco: producir vinos a 2.400 metros de altura. Hoy, diez cosechas comerciales después, se ruboriza cuando todos le dicen que es el pionero, mientras dirige ya los últimos trabajos de la vendimia en su finca, a la que hay que llegar siguiendo un caminito de tierra que demarcan las piedras blancas, después de cruzar el río. Se entusiasma Dupont con el puente que el gobierno provincial está empezando a construir y con el apoyo a **Bodegas de la Quebrada de Humahuaca**, la flamante entidad que acaban de crear los bodegueros de la zona. Para festejarlo, por primera vez están haciendo juntos esta vendimia de altura.



El otoño tiñe las hojas de las vides de un abanico cromático que va del dorado al bermellón. Periodistas e invitados cortan los racimos y llenan las cajas de plástico con los últimos granos del Cabernet Sauvignon, que luego se transformarán en los vinos de Bodegas Dupont que en Buenos Aires se consiguen en vinotecas como Aldo's, Enogarage y Siete Spirits.

A esos vinos, alguien que les dio el empujón imprescindible: Jay Miller. El crítico le otorgó 93 puntos Parker al Punta Corral (un blend de Cabernet, Malbec y Syrah) y 92 al Pasacana, dos de los vinos de la bodega. “Los productos no serían nada sin esos puntos Parker. Podés tener un gran vino, pero si no lo vendés no sirve de nada”, remarca Dupont.



Casi 300 metros más arriba y a unos 20 kilómetros, en Huacalera, está la finca de Raúl Noceti. Cambia el paisaje y cambian los colores, pero no la belleza de la Quebrada. En la entrada, se crían las cabras con las que allí producen un queso extraordinario. Un poco más

lejos, protegidos de las heladas por un cerrito, están los viñedos donde cultiva Sauvignon Blanc y Malbec, que en Salta la bodega Tukma produce con la etiqueta 2.670, la altura donde se cosecharon las uvas. “Si no tenés buena uva no vas a tener un buen vino”, suma Noceti a las que podrían ser las máximas de una botella exitosa: materia prima, calidad en la producción, estrategia que la ponga en el mercado.



De eso se trata uno de los grandes desafíos de este grupo de empresarios y emprendedores. Además de los vinos de Noceti y Dupont, se comercializan los de Viñas del Perchel. Y hay vinos que ya están en botella, pero que todavía este año no podrán comprarse. Es el caso del fresco y frutado Sauvignon Blanc que el enólogo mendocino Lucas Niven está haciendo en Purmamarca, en la bodega Amanecer Andino. “Es un Sauvignon más cítrico, un vino con alma y pasión”, dice Lucas, las manos marcadas de haber estado trabajando hasta hace un ratito en la finca donde también producen Malbec.

Ahora estamos en el lujoso hotel Huacalera, para una degustación en la que irá pasando toda la producción de estos vinos de extrema altura. El récord lo ostenta Claudio Zuccino, que plantó a 3.300 metros de altura en Molla. “Son los viñedos más altos del mundo”, afirma. Descuelga un cartel en el que se ve la etiqueta del Uraqui (terruño en lengua aimara), una edición de 2.000 botellas, tampoco aún en el circuito comercial. Cuenta que en un homenaje a su padre que fue minero, las va a estibar en una mina a 4.000 metros. Y habla del esfuerzo de pelear contra las heladas, del sufrimiento y de que allí, tocando el cielo, “hacemos lo imposible, lo increíble para lograr el mejor vino”.



Ezequiel Bellone es ingeniero agrónomo, tiene sólo 31 años y probablemente en algún tiempo también se hable de él como un pionero. Como parte de su tesis, estudió la factibilidad técnica del vino en la Quebrada. Contactó a Dupont, siguió investigando, participó en la plantación de Zuccino. Hoy es el director del Consejo Consultivo del Vino, el órgano público-privado que se gestó en la provincia para impulsar la vitivinicultura, al que también se sumaron bodegas que aún no comenzaron a producir, como Sol de Mañana en Yacoraite, y que ya tiene 130 pequeños productores inscriptos. “En vinos, la Argentina llega hasta Jujuy”, sostiene.



Lo mismo dice el gobernador Gerardo Morales, que prometió apoyo a la iniciativa y que la enmarca en un plan turístico que incluye la construcción de un nuevo aeropuerto y la inauguración a mediados del 2019 del tren que unirá las localidades de la Quebrada desde Volcán a Humahuaca. “En cuatro años tendremos las rutas del vino”, promete Morales.

Es que los productores apuestan a que no sea el vino quien vaya al consumidor, sino el consumidor al vino. Y que ese consumidor sea un turista que disfrute la experiencia completa de la Quebrada, en sus paisajes, su gastronomía, sus artesanías: “Lo tomás en la Quebrada y si vas a la Quebrada tomás ese vino”, coinciden.

¿Y como es ese vino? No es un vino, sino varios. “Cada uno tiene un porqué, hay diversidad dentro de una misma zona, con estilos muy marcados. Pero son vinos fáciles: tienen tanta personalidad que no te los olvidás. Mis amigos que compran en el chino no se van a olvidar un vino de Jujuy”, remarca en la devolución de la degustación la sommelier Agustina de Alba. Su colega Mariana Torta dice que los vinos de la zona están “en la génesis de algo importante. Hay una moda interesante de los vinos extremos: cada vez más gente busca vinos de sensaciones extremas, e ir a buscarlas al lugar”.

“Los días frescos hacen más lenta la maduración. Al crecer en amplitud térmica, los vinos ganan en aroma. Y al crecer en altura, ganan en color”, explica Luis Borsani, ex presidente del Instituto Nacional de Vitivinicultura. “Los nuestros no son vinos elegantes sino con cuerpo, con personalidad. Los vinos quebradeños son francos, con texturas”, describe Marcos Etchart, enólogo de Dupont y de otros proyectos. Su familia hizo historia en Salta y él la está haciendo en Jujuy. “Cafayate es el 1% del país, el 5% de la exportación y el 18% de los premios internacionales”, enumera, soñando el futuro de la Quebrada de Humahuaca. Ese futuro que se está empezando a escribir entre cerros, heladas y soles. w

https://www.clarin.com/sociedad/extrema-altura-jujuy-mete-mapa-vino-argentino_0_SJKiGL91W.amp.html

Retour au texte de Madame Michèle PRATS

On le voit, ce n'est pas nécessairement la réputation ou la rareté du vin qui justifie le classement, mais les caractéristiques du bien, la qualité de l'architecture et du paysage ou son caractère spécifique, ce que nous appelons la Valeur Universelle Exceptionnelle : c'est cette VUE (Outstanding Universal Value, OUV in English) qu'il convient de préserver et autour de laquelle se construit le projet d'inscription, le plan de gestion et d'interprétation, et qui doit servir de fil directeur au développement territorial.

Néanmoins dans certains cas, le vin est cité comme l'un des importants « attributs » de ces paysages, comme à Saint-Émilion, dans le Douro, à Tokaj... Et il a été demandé aux piémontais de mieux présenter l'adaptation d'un cépage authentique à son terroir...

En 2005, à l'initiative du Val de Loire, 7 de ces vignobles, parmi ceux qui étaient déjà inscrits décidèrent, de s'unir pour créer un réseau de gestionnaires, et se lancer dans un programme européen, intitulé VITour, pour tenter d'améliorer conjointement leurs techniques de gestion du Patrimoine mondial et d'accueil touristique. Ce programme d'une durée de 30 mois s'est achevé en 2007.

Il réunissait la juridiction de Saint-Émilion, la Vallée du Douro et le Porto wines institute, l'association du Patrimoine mondial de Föрте Neusiedlersee, la Région du Rheinland – Pfalz, le Parc National de Cinqueterre, l'Association du Patrimoine mondial de Tokaj, et la mission Val de Loire, en association avec le Comité interprofessionnel viticole « Interloire », ces derniers partenaires assurant la coordination du programme qui bénéficiait de crédits européens.

Ce projet, a permis de lancer un certain nombre d'actions, dont un guide d'œnotourisme, et un projet de piste cyclable européenne permettant de visiter les vignobles, dont une bonne partie a été réalisée, notamment en Val de Loire (la Loire à vélo), et il a surtout donné envie de continuer à travailler ensemble.

En 2007, un nouveau programme, plus ambitieux était lancé, qui s'est achevé en 2013 et qui réunissait 10 des 11 vignobles inscrits au Patrimoine mondial, Saint-Emilion, pour des raisons de plan de charge ayant renoncé à y participer. La coordination était, cette fois-ci assurée par l'Italie. J'ai eu la chance d'être désignée comme l'un des trois experts internationaux chargés d'accompagner ce programme, qui s'est voulu être un échange d'expériences et de bonnes pratiques dans tous les domaines liés la gestion d'un bien inscrit au patrimoine mondial, sous l'angle de la gouvernance et du développement durable (mise en valeur paysagère, environnementale, architecturale, économique, touristique. Y ont été également abordés les problèmes d'urbanismes, de transport, de risques, d'utilisation des nouveaux outils d'interprétation et de géo-positionnement). Les partenaires se sont réunis régulièrement, dans chacun de sites, où était chaque fois traité l'un des thèmes, et où ils rencontraient des acteurs du territoire. Le regard international porté sur leur territoire a permis aux élus et aux populations de mesurer l'intérêt économique, politique et sociétal de leurs vignobles, quel que soit leur niveau de notoriété œnologique ou commerciale, et que la recherche de qualité tant du terroir, du produit que du territoire étaient le principal facteur de réussite.

Un site ouvert aux vignobles non inscrits a été mis en place, avec des transferts de bonnes pratiques entre vignobles, faisant l'objet d'un « award », et une exposition présentant tous les 11 sites a été organisée à l'occasion du Salone del gusto à Turin, une brochure présentant une réflexion de chacun des sites sur les différentes thématiques de leur travail en commun est parue (accessible en 3 langues sur le site de VITour).

Le programme étant achevé, nous nous sommes retrouvés à Alba, en Octobre dernier pour examiner les suites à lui donner, les partenaires étant bien décidés à poursuivre leur coopération. Nous avons renoncé à repostuler pour un programme européen, trop lourd et trop coûteux, mais décidé de constituer une association ouverte aux nouveaux vignobles inscrits. Et une réunion aujourd'hui même à Lavaux, pour jeter les bases de la future association, réunion à laquelle je ne peux malheureusement pas assister, n'ayant pas le don d'ubiquité.

Cette dynamique créée entre les acteurs de différents territoires, grâce à des échanges croisés, au sein d'un d'excellence, largement ouverts sur l'extérieur à travers internet, a permis de mobiliser et de sensibiliser aux paysages viticoles non seulement les autres vignobles, mais aussi les principaux intéressés, à commencer par les gestionnaires des biens inscrits eux-mêmes (et les experts), en les amenant à approfondir leurs connaissances, mais aussi les vignerons et les habitants des territoires concernés, et à faire comprendre tant aux élus qu'aux populations l'intérêt économique et sociétal de la vigne et du vin.

Aujourd'hui, les porteurs des nouvelles candidatures au Patrimoine mondial, en France, la Bourgogne et le Champagne, en Espagne la Rioja, l'ont bien compris, comme l'avait fait Lavaux avant eux, et se sont engagés, dès le démarrage de leur dossier, qui prend une dizaine d'année, dans cette sensibilisation et ce dialogue constructif avec la population et les élus, gage de pérennisation des protections mises en place et d'une constante recherche de qualité.

Cependant, même si la mise en réseau s'avère très profitable, elle demande beaucoup d'énergie, et des moyens spécifiques pour l'animer. Heureusement la quête d'excellence ne se limite pas aux seuls biens inscrits au patrimoine mondial, ou aux signataires de la Charte ; l'existence de sites dédiés, et l'accélération des échanges par internet y contribue largement : la viticulture biologique s'améliore en qualité organoleptiques et la biodynamie gagnent du terrain, y compris, en France, parmi les vigneronns les plus renommés de la Loire, de Bordeaux ou de Bourgogne. En outre, de plus en plus de vignobles se préoccupent de la défense et de la mise en valeur de leur paysage, du développement de l'oenotourisme, de l'amélioration de leurs pratiques environnementales et culturelles, voire de la relance de cépages autochtones, et ont bien compris que c'est par une approche qualitative et globale, impliquant tous les acteurs, que l'on peut faire vivre ces territoires et renforcer leur attractivité.

<http://www.arev.org/fr/actualites/les-paysages-culturels-viticoles-une-quete-d%E2%80%99excellence-presentation-mme-michele-prats-se>
http://www.arev.org/sites/default/files/presentation_mme_prats.pdf

IV) TYPOLOGIE PLASTIQUE DES PAYSAGES DE VIGNE

Fabienne Joliet, Département de Paysage de l'INH, Angers
Fabienne.Joliet@angers.inra.fr

La culture de la vigne dessine un paysage rural original. En effet, de par ses qualités physiologiques, ses exigences agronomiques et les techniques qu'elle requiert, elle est à l'origine d'un portrait de nature sculpté, architecturé, parfois même comparé à l'art des jardins.

A ce que l'on pourrait le cas échéant qualifier d'« **art involontaire** » (Clément 1999) est associé l'image mythique du nectar qu'elle secrète : le vin. Ce paysage et son produit sont tous deux la résultante d'un long apprivoisement entre les hommes et la nature, traduit par un produit et un paysage très ouvragés.

Puisque les lieux et les hommes sont différents à l'échelle de la planète, les paysages de vigne déclinent également leur diversité au travers d'identités multiples.

[...] LE PAYSAGE – (POSTULAT)

La notion de paysage suppose la présence d'un objet physique et d'un observateur.

Cette dimension interactive ou de réciprocité se caractérise par conséquent par des formes matérielles qui émettent une émotion sensible, reçue par un observateur.

Sur le plan méthodologique, ceci implique donc la prise en compte et le croisement de facteurs objectifs et subjectifs.

METHODE

« Il existe aujourd'hui **deux approches du monde viticole** : **celle des terroirs**, où tous les éléments de la géographie jouent un rôle fondamental, **et celle des cépages**, où les spécificités géographiques apparaissent en second plan puisque c'est le type de raisin qui donne seul au vin sa notoriété» (Pigeat 2000 p. 15).

Il existe une approche complémentaire, celle du paysage.

Elle repose bien évidemment sur le complexe naturel et humain qui en dessine les formes :

→ les composantes terroir : le complexe géologie-pédologie, la topographie, le climat, etc.

→ les composantes techniques : les pratiques culturelles, notamment la conduite de la vigne (50 formes identifiées par Carbonneau, 2003) et la construction d'ouvrages spécifiques (protection contre le vent et piège à chaleur, captage de ruissellement, cabanes, terrasses, etc.)

→ les composantes culturelles : les modes esthétiques d'appréciation de la nature sous-jacents.

En revanche, **l'approche paysagère considère ces éléments de genèse des lieux au travers du regard de ses observateurs** (en termes de visibilité). Comment sont perçues ces formes paysagères ?

Cette approche présuppose par conséquent la prise en compte d'axes ou points de perception les plus empruntés, fréquentés (route nationale, départementale, Route dite Des Vins, chemins de siège d'exploitation, points de vue, etc.).

Juillet 2005 ICOMOS

<http://www.icomos.org/studies/viticoles/viticole2.pdf>

V) LA REGION VITICOLE DU HAUT-DOURO (ALTO DOURO VINHATEIRO) (PORTUGAL)

Teresa Andresen, Université de Porto, Portugal
mlandres@fc.up.pt

L'Alto Douro Viticole a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2001. La zone inscrite recouvre 24 620 hectares, soit près de 10% du total de la Région délimitée du Douro. La Région délimitée du Douro est la plus ancienne région viticole délimitée et réglementée au monde, les premières délimitations datant de 1757 et de 1761.

Le Douro est un paysage aux pentes abruptes et aux vallées encaissées, les plaines n'existant qu'à 400m d'altitude. La vallée du Douro en est la colonne vertébrale. Les surfaces d'eau formées par les barrages forment d'immenses miroirs reflétant les coteaux et le ciel tandis que les affluents du Douro coulent le long de vallées plus étroites.

Les formations géologiques sont très anciennes; elles datent de l'époque précambrienne et sont essentiellement constituées de schistes et d'intrusions granitiques, ce qui est synonyme d'hostilité pour les populations. La terre arable est pratiquement inexistante. Celle des coteaux est entièrement l'œuvre de la main de l'homme.

Le climat est de type méditerranéen, avec 1000 mm de précipitation par an dans les zones les plus atlantiques et 400 mm, voire moins, au fur et à mesure que l'on se déplace vers l'est.

L'Alto Douro Viticole est situé autour du fleuve Douro et de ses principaux affluents et rassemble l'ensemble le plus significatif de biens que se trouvent dans un bon état de conservation. La candidature du paysage culturel, évolutif et vivant de l' "Alto Douro Viticole" au Patrimoine mondial de l'UNESCO mettait en exergue trois principaux aspects :

- 1) le caractère unique de la relation de l'homme avec les éléments naturels où ceux-ci - l'eau, le sol et le terrain accidenté - sont à la fois rares et hostiles,
- 2) le caractère savant de cette relation résultant d'une connaissance profonde des cultures méditerranéennes et de leur adaptation à la rigueur des éléments naturels, dans une région où la vigne est la culture par excellence, avec l'olivier et l'amandier et
- 3) la diversité de l'architecture vernaculaire.

L'authenticité et l'intégrité du paysage culturel de l'Alto Douro, au regard des critères de l'UNESCO, ont été défendus par le caractère du paysage et la mise en valeur des éléments qui le distinguent : l'ancienneté de la région délimitée, les terrasses et les carrefours de cultures.

Le paysage est caractérisé par une savante gestion de la rareté du sol et de l'eau et par la forte pente du terrain. C'est le résultat d'une observation permanente et intense, d'expériences localisées et de la connaissance profonde sur l'adaptation de la culture de la vigne à un milieu si hostile.

Ce paysage exprime la détermination et l'audace de l'Homme.

Ici, le paysage est une immense sculpture de coteaux aménagés où la culture de la vigne joue un rôle prépondérant aux côtés de l'olivier, de l'amandier et d'une mosaïque de parcelles formées par le couvert végétal de type méditerranéen. Les différentes façons d'aménager la vigne s'inscrivent dans le paysage et expriment à la perfection la relation qui s'est établie avec les éléments naturels et a conduit à la création du sol et à la construction artistique de terrasses ininterrompues, soutenues par des murs. C'est donc de ce lien savant avec la rareté qu'est né cet ouvrage collectif. Le paysage constitue toutefois un tout évolutif.

L'excellence du paysage culturel, évolutif et vivant de l'Alto Douro est porteuse de fortes potentialités en matière de durabilité productive. C'est tout aussi valable pour la production des vins de Porto et du Douro que pour le tourisme culturel et les loisirs.

Le paysage culturel que l'on associe aux vignobles en terrasses n'est donc pas, dans l'immédiat, condamné à périr sous la menace des mutations technologiques ou des changements d'entreprises. Les conditions sont en place pour que, d'une façon innovante, l'inscription du paysage culturel contribue à la durabilité même de la production et permette de consolider ce statut de qualité, d'excellence de prix et de marché attrayant.

Le paysage viticole du Douro affiche un mélange de différentes techniques d'aménagement de la pente. Au côté des vignes en terrasses et des plantations de vignes plantées suivant la pente, datant de la fin du XX^{ème} siècle, subsistent encore d'anciennes terrasses se prolongeant sur des centaines de kilomètres et qui témoignent des techniques de terrassement utilisées à différentes époques. Les villages, dominés par la blancheur des maisons, sont généralement situés en hauteur et riches d'exemplaires typiques de l'architecture vernaculaire, toutefois, les constructions les plus récentes ont très souvent dénaturé leur caractère et une opération de réhabilitation s'avère urgente.

Les "quintas" (domaines viticoles) du Douro sont des repères importants dans le paysage car elles constituent un ensemble de bâtisses marquant les coteaux de leur forte présence. Facilement reconnaissables à leurs maisons entourées de bâtiments variés liés à l'activité viticole, leur présence est une référence pour la région. La présence du sacré dans le paysage est ponctuelle, éparse, modeste, mais toujours stratégique.

Étude thématique

LES PAYSAGES CULTURELS VITICOLES dans le cadre de la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO

Juillet 2005 ICOMOS

<http://www.icomos.org/studies/paysages-viticoles.pdf>

JEAN-PAUL TARRIEUX

BTS TOURISME

LYCEE GASTON BERGER

59 016 LILLE CEDEX



10 JUIN 2017